

CUISINES 9999 INC.

Suite 280, 990 Route de l'Église, Québec (Québec) G1V 3V5

NEQ : 1180335276

Courriel : info@cuisines9999.com

Virement : admin@cuisines9999.com

- Tél : 418-522-9906 - Comptabilité: poste 278 - Département de Service: poste 208

Contrat de vente – QUÉBEC

Date : _____ Devis # _____ Voir Annexe 1 pour le calendrier du projet

ENTRE :

Prénom: _____ Nom : _____

Courriel : _____

Tél : _____ Mobile : _____

Conjoint(e) Prénom : _____ Nom : _____

Courriel : _____

Adresse : _____

Tél : _____ Mobile : _____

CI-APRÈS APPELÉ(S) « LE CLIENT »

ET:

CUISINES 9999 INC.

Nom du représentant (*Lettres Moulées*) : _____

Adresse du représentant : Suite 280, 990 Route de l'Église, Québec (Québec) G1V 3V5

Tél : _____ Mobile : _____ Courriel : _____

CI-APRÈS APPELÉE « LE VENDEUR »

ADRESSE DE LIVRAISON SI ELLE DIFFÈRE DE L'ADRESSE DU CLIENT:

Dans un tel cas, le client déclare être propriétaire de la résidence sise à l'adresse de livraison

VOIR DEVIS # : _____ , lequel comprend: _____ Cuisine seulement _____ Salle de bain seulement _____ Les deux _____

LISTE DES ANNEXES AU CONTRAT

ANNEXE 1 : Calendrier du projet

ANNEXE 2 : Résumé des spécifications : CUISINE EN POLYMIÈRE ET LAMINÉ

ANNEXE 3 : Modes de paiement : Chèque : _____ Carte de crédit : _____ Virement bancaire _____

ANNEXE 4 - LISTE DE VÉRIFICATIONS AVANT LA LIVRAISON

| 1. MONTANT DE LA SOUMISSION | CUISINE | PAYABLE DIRECTEMENT À L'ENTREPRENEUR |
|---|----------------|---|
| Prix de vente de base : | | Installation cuisine: \$ 1899.00 + taxes = \$ _____ |
| Rabais si applicable : | | |
| Livraison : | | |
| EXTRA cuisine (s) | | |
| EXTRA comptoir (s) | | |
| Prix de vente avant taxes : | | |
| TPS (5%) 730072220RT0001 | | |
| TVQ (9.975%) 1232208119TQ0001 | | |
| Total prix de vente avec taxes : | | |

2. MODALITÉS DE PAIEMENTS :

2.1 Le client convient de payer les sommes dues au vendeur selon les modalités prévues à l'Annexe 3 et les conditions suivantes :

2.1.1 Sans financement :

40% de la somme totale à la prise des mesures :

60% de la somme totale avant la livraison des cabinets (avant le départ de l'usine)

selon le mode de paiement choisi:

2.1.3 Le client est responsable de payer directement les entrepreneurs pour la désinstallation, l'installation de la cuisine et les comptoirs.

2.1.4 Toute somme impayée en vertu du présent contrat incluant les modifications, s'il y a lieu, portera intérêt au taux de **1,5 %** par mois, capitalisé mensuellement, soit un taux de **18%** par année, à compter du jour où le paiement deviendra dû et exigible en vertu du présent contrat.

2.1.5 S'il y a plus d'une personne désignée à titre de client, l'obligation de payer le prix de vente est solidaire entre les personnes identifiées à ce titre et ceux-ci renoncent aux bénéfices de division et de discussion.

3. CHOIX DU CLIENT

3.1 Le client a effectué les choix suivants: la couleur des armoires, la couleur du/des comptoirs et le modèle de poignées. Ces choix doivent être définitifs avant le rendez-vous de prise de mesures. Toute modification suivant la prise de mesures pourra occasionner des frais additionnels et/ou un retard dans l'exécution des travaux.

3.2 Le client doit prévoir lui-même, ou avec l'aide d'un professionnel, l'emplacement exact de la chute à linge avant la prise de mesures. Des frais supplémentaires pourraient être appliqués en cas d'omission.

3.3 Le client devra approuver les plans de production. Toute modification, de quelque nature que ce soit, aux spécifications prévues aux plans de production engendrera des frais supplémentaires et augmentera les délais de production, de livraison et d'installation.

4. GARANTIE DE 25 ANS

4.1 Le vendeur accorde au client une garantie conventionnelle de qualité et de bon fonctionnement à l'égard des biens vendus et installés par un entrepreneur pour une durée de vingt-cinq ans contre tout défaut et d'une durée d'un an contre les malfaçons existantes lors de la fin des travaux ou découvertes dans l'année qui suit la fin des travaux.

4.2 Le vendeur garantit que la quincaillerie installée par ce dernier dans un caisson sera sans défaut de matériel ou d'installation pour une période de 25 ans. En cas de défectuosité, le vendeur effectuera la réparation ou le remplacement des items défectueux, à son choix.

4.3 Cette garantie couvre tout défaut survenant à la suite d'une usure normale dans un contexte d'exploitation dite résidentielle. Le client reconnaît que les biens vendus sont en partie faits de bois et de mélamine et que ces matériaux sont sujets à l'expansion ou la contraction. Certaines portes peuvent gauchir légèrement suite à l'installation dans une construction neuve en raison du taux élevé d'humidité. Le même phénomène peut se produire dans une construction plus ancienne en raison d'un taux d'humidité trop bas. Le vendeur remplacera, sans frais, les portes gauchies de $\frac{1}{4}$ " ou plus, lorsque placées sur une surface plane. Aucune garantie ne sera donnée sur le gauchissement des portes de 40" et plus non munies d'une traverse centrale. La quincaillerie, dont les pentures ~~ne doivent pas être exposées à une utilisation autre que celle prévue lors de leur installation, ni être soumises à des charges excessives ou être forcées par une mauvaise utilisation.~~

4.4 Les termes de la présente garantie sont transférables à l'acquéreur subséquent de l'immeuble où le contrat sera exécuté.

5. LIMITATIONS DE GARANTIE

La garantie ne s'applique pas dans les cas suivants:

5.1 Si l'entretien des armoires et comptoirs est effectué avec des produits nettoyants ou d'entretien non adaptés à leurs matériaux de finition;

5.2 Si les biens vendus ont été déplacés de l'emplacement de leur installation, ont été modifiés ou réparés par une personne autre qu'un professionnel certifié et accrédité par les détaillants autorisés du vendeur ou un représentant du vendeur;

5.3 En cas d'installation incorrecte en plomberie ou en électricité, de bris ou de dommage causé par l'eau, découlant d'une faute, d'une négligence, d'un mauvais usage, d'un usage commercial, d'une utilisation abusive, d'une mauvaise application, de l'altération ou de la modification des biens vendus, de corrosion naturel ou chimique, d'un incendie, de catastrophes naturelles ou de tout accident;

5.4 Si une décoloration survient en raison d'une exposition au soleil ou à une luminosité excessive, une ventilation insuffisante ou une température excessive soit de plus de **85 C (185 F)**;

5.5 Si les biens vendus sont soumis à des températures de plus de **85 C (185 F)**;

5.6 Si les biens vendus sont soumis à l'humidité occasionnée par des linges ou serviettes humides, par une ventilation inadéquate ou si le taux d'humidité n'est pas contrôlé. Le taux normal d'humidité d'une maison est entre **35 %** et **50 %**;

5.7 Si les biens vendus sont endommagés en raison de toute infiltration d'eau provenant d'un défaut de construction ou d'un problème de plomberie;

5.8 Si les biens vendus sont exposés à une source de chaleur ou de vapeur d'eau chaude à proximité des matériaux tels que le thermoplastique et autres;

5.9 S'il y a un dénivélé de **2,54 cm (1 po)** ou plus au niveau des murs, du plafond ou du plancher, le vendeur ne garantit pas que le client sera satisfait de l'effet visuel final.

6. EN CAS DE DÉFECTUOSITÉ

6.1 Toute pièce signalée comme étant défectueuse et qui est couverte par la garantie sera réparée ou remplacée par une pièce de valeur égale à la discrétion du vendeur si l'état de la pièce est le résultat d'un défaut de matériel ou de fabrication. Le vendeur s'engage à réparer ou à remplacer les modules, les portes, les mécanismes et les éléments compris conformément aux conditions et aux restrictions qui suivent.

6.2 La réparation ou le remplacement de toute pièce défectueuse couverte par la garantie est assujetti à la disponibilité de la ou des pièces ou du type de construction particulier au moment de la réclamation. Si une réclamation sur une pièce sous garantie n'est plus disponible parce que la production a été suspendue pour quelque raison que ce soit, le vendeur se réserve le droit d'honorer la présente garantie de diverses façons, soit :

6.3 Par le remplacement de ladite pièce défectueuse par une nouvelle pièce d'un modèle équivalent ou semblable ;

6.4 Par le remplacement de ladite pièce défectueuse par toute autre pièce afin d'atteindre une uniformité en apparence avec une pièce similaire ou comparable aux biens vendus originalement.

6.5 Le vendeur ne garantit pas que le fini de la pièce de remplacement soit en apparence exactement le même en comparaison au fini original des biens vendus. Ces variations ou changements peuvent se produire puisque le bois est une ressource naturelle et qu'il change avec l'âge, ce qui en affecte le grain et la couleur.

7. INDEMNISATION

7.1 Le client reconnaît que le vendeur ne versera aucune indemnité au client, de quelque nature que ce soit, incluant pour toute perte de temps ou de salaire du client, avant, pendant et/ou après la livraison des biens vendus.



SIGNÉ À L'ADRESSE DU CLIENT (PAGE 1) **EN DATE DU :** _____

Numéro téléphone représentant

Signature du client

Signature du représentant

Signature du client (Conjoint(e))



ANNEXE 1 - CALENDRIER DU PROJET

Le présent calendrier correspond au projet de votre contrat. Il doit être révisé et approuvé par l'entrepreneur en charge des travaux d'installation. La fabrication des modules et comptoirs ne pourra être débutée sans l'approbation de l'entrepreneur en charge des travaux.

1. PRISE DE MESURES

(Durée habituelle +/- 2 heures)

Projetée: _____

Confirmée: _____

2. DÉSINSTALLATION

Si le client souhaite conserver ses anciennes armoires et comptoirs de cuisine et/ou de salle de bain, le client doit procéder lui-même à la désinstallation.

(Durée habituelle de +/- 3 heures)

Projetée: _____

Confirmée: _____

3. LIVRAISON DES MODULES

Les dessins finaux seront transmis au client pour approbation dans les 24 à 72 heures avant la livraison.

Les modules sont livrés la veille de l'installation sauf pour les installations du lundi, auquel cas la livraison sera effectuée le vendredi précédent la fin de semaine.

(Durée habituelle de +/- 1 heure)

Projetée: _____

Confirmée: _____

4. INSTALLATION DES MODULES

(Durée habituelle de +/- 1 jour)

Projetée: _____

Confirmée: _____

5. PRISES DE MESURES DE COMPTOIRS

(Durée habituelle de +/- 2 heures)

Projetée: _____

Confirmée: _____

6. INSTALLATION DES COMPTOIRS

(Durée habituelle de +/- 3 heures)

Projetée: _____

Confirmée: _____

Veuillez noter que la durée habituelle de chaque service peut différer en fonction des particularités de votre projet. De même, le calendrier est sujet à changements en cas de commandes spéciales.

ANNEXE 2 - RÉSUMÉ DES SPÉCIFICATIONS CUISINE EN POLYMIÈRE ET LAMINÉ

Couleur de portes armoires haut : _____ Couleur de portes armoires basses : _____

Modèles poignés : _____ Nombre de poignées : _____

Nombre de modules total : _____

| | |
|--|-------------------------------|
| Couleur non standard..... | Complet \$2000 = _____ |
| Module(s) excédant..... | Moitié: \$ 1000 = _____ |
| Armoires à épices..... | QTÉ ____ x 599 \$ = _____ |
| Tablette coulissante ou tiroir supplémentaires..... | QTÉ ____ x 299 \$ = _____ |
| Tiroir poubelle..... | QTÉ ____ x 199 \$ = _____ |
| Penture HKXS (Paire)..... | QTÉ ____ x 399 \$ = _____ |
| Penture HL Micro-Onde..... | QTÉ ____ x 199 \$ = _____ |
| Plafond 9 pied (1000\$ par section) | QTÉ ____ x 999 \$ = _____ |
| Retombée (s) d'ilot..... | QTÉ ____ x 1499 \$ = _____ |
| Dosseret (200\$ du pi2)..... | QTÉ ____ pi2 x 199 \$ = _____ |
| Salle de bain..... | QTÉ ____ x 2499 \$ = _____ |
| Extra pour condo :1 ^e et 2 ^e étage : | 999 \$ = _____ |
| 3 ^e et 4 ^e étage : | 1499 \$ = _____ |
| 5 ^e étage et plus : | 1999 \$ = _____ |

TOTAL : \$ _____

Comptoir en Quartz $\frac{3}{4}$ pouce d'épaisseur Modèle _Q / G _____

Dépassement de comptoir: _____ po Dimension ilot : _____ x _____ po = _____ pi2

Retombée d'ilot : _____ x _____ po = _____ pi2

Pont de lumière: _____ x 349 \$ = _____

Total des Comptoirs : _____ pi² Grand Total de pierre : _____ pi²

Extra Quartz..... Quantité: _____ x 149\$ = **TOTAL : \$ _____**

NON INCLUS : Travaux d'installation des biens vendus, de plomberie, d'électricité, de revêtement de plancher, dosseret, diviseurs d'intérieur de tiroirs

PRIX DU CONTRAT AVANT TAXES : _____

Date : _____

SIGNATURE DU CLIENT : _____

SIGNATURE DU CLIENT : _____

ANNEXE 3 - MODES DE PAIEMENT

PAIEMENT PAR CHÈQUE :

- 40% DOIT ÊTRE REMIS LORS DE LA PRISE DE MESURE.
- 60% DOIT ÊTRE REMIS AVANT LE DÉCHARGEMENT LORS DE LA LIVRAISON DES CABINETS.

PAIEMENT PAR CARTE DE CRÉDIT

- SELON LES MÊME POURCENTAGES QUE CI-HAUT.
- REMPLIR LE FORMULAIRE CI-DESSOUS.

FORMULAIRE D'AUTORISATION POUR PAIEMENT PAR CARTE DE CRÉDIT

Numéro de contrat : _____

VISA _____

MASTERCARD _____

Numéro de carte : _____

Numéro de validation (code CVC) : _____

Nom du titulaire : _____

Date d'expiration : _____ / _____

Je, soussigné(e) autorise **CUISINES 9999 INC.**, à prendre le paiement sur ma carte de crédit ci-dessus mentionnée, et ce, pour la somme de : _____ \$

Signature : _____

Nom (en lettres moulées) : _____

Adresse de facturation de la carte de crédit :

ANNEXE 4 - LISTE DE VÉRIFICATIONS AVANT LA LIVRAISON

Nous sommes conscients de l'ampleur du chantier que représente votre projet et des inconvénients que cela pourrait occasionner. Afin de faciliter la réalisation de votre projet et le travail de l'entrepreneur, voici une liste de préparatifs à la livraison et à la visite de votre entrepreneur.

Liste de vérification

- ✓ *Planifier l'accès à votre résidence pour la livraison et les travaux de l'entrepreneur. Par exemple, vous assurer que l'accès à votre résidence sera facile et sécuritaire en enlevant tout objet ou les débris dans l'entrée, les voitures, déneiger, dégeler, etc.).*
- ✓ *Vider et nettoyer convenablement l'accès ainsi que la pièce où sera installée la nouvelle cuisine (et/ou salle de bain).*
- ✓ *Prévoir un emplacement adéquat pour la réception de la marchandise (Minimum de 100 pi²) et protéger le plancher.*
- ✓ *Déplacer vos meubles et électroménagers avant l'arrivée des livreurs et/ou entrepreneurs. Le vendeur et l'entrepreneur n'est pas responsable de tout dommage aux électroménagers ou aux meubles non déplacés ou protégés.*
- ✓ *Effectuer ou faire effectuer les travaux de plomberie, électricité et ventilation nécessaires avant et après la désinstallation et l'installation par l'entrepreneur (les tuyaux d'eau chaude, d'eau froide et le drain doivent être coupés à 7 po du sol ou 4 po du mur). Les travaux aussi requis sont, par exemple: connexion d'évier, lave-vaisselle, prise micro-ondes, drain d'arrivée d'eau, accès ventilation (hotte), prise électrique à l'intérieur de module, système d'éclairage dessous les cabinets, etc.*
- ✓ *Si vous prévoyez repeindre la pièce où l'entrepreneur procédera à l'installation, il ne faut pas appliquer la couche finale avant l'installation des armoires (Minimum = primer et maximum = première couche de couleur).*
- ✓ *Les livreurs et l'entrepreneur utilisent des outils et des produits qui peuvent être dangereux. Il est important de vous assurer que les enfants d'âge mineur (18 ans et moins) et animaux soient dans une autre pièce et qu'ils n'aient pas accès à la pièce où les biens sont livrés et où les travaux sont effectués.*
- ✓ *Le client doit être présent lors de la livraison pour qu'il puisse les inspecter, compléter et signer le rapport à cet effet.*
- ✓ *Si nécessaire, préparer le paiement à effectuer lors de la livraison.*
- ✓ *Assurez-vous d'utiliser les produits de nettoyage ou d'entretien adéquats pour préserver votre investissement.*
- ✓ ***Prévoir une pénalité au montant maximum de 500\$** (pour le temps, les frais de transport de gestion de l'agenda et autres) si le vendeur est retardé dans ses livraisons ou est dans l'impossibilité de compléter les travaux en raison du non-respect de la présente liste et que nous devons attendre ou revenir à votre résidence.*

Nous avons bien pris connaissance des détails de cette liste de vérifications.

Date : _____

Signature du client : _____ Signature du client : _____